



Recommandations concernant les fiches de rappel

A compter du 9 juin, les restaurants et bars en intérieur, ainsi que les salles de sport sont soumis au respect d'un protocole sanitaire. Leur accès est conditionné par la mise en place d'un cahier de rappel, soit en utilisant **l'application TousAntiCovid** (et sa fonctionnalité TousAntiCovid Signal), soit au moyen de **fiches de rappel individuelles papier**.

Vous venez de télécharger un modèle de fiche de rappel contenant les mentions légales, à imprimer et photocopier.

- 1.** Nous vous recommandons de mettre à disposition des fiches de rappel papier vierges de façon visible pour vos clients. Si cela n'est pas possible, un cahier de rappel devra être complété par un membre du personnel de l'établissement préalablement désigné.
- 2.** Une fois complétées par les clients, les fiches de rappel papier doivent être conservées dans un lieu sécurisé (une armoire ou une pièce fermée à clé, par exemple) et ne pas être laissées à la vue de tous les clients.
- 3.** Les informations renseignées par les clients ne doivent pas être accessibles et consultées par l'ensemble du personnel de l'établissement, mais uniquement à une ou des personnes spécifiquement identifiées (le gérant de l'établissement, par exemple).
- 4.** Veillez à détruire les fiches de rappel papier avec les données collectées au bout de 15 jours de conservation.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche de rappel

Notre établissement est soumis au respect d'un protocole sanitaire spécifique, qui prévoit le recueil d'informations vous concernant, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Nom de l'établissement :

Coordonnées du responsable de traitement des données :

Chaque client doit compléter les informations suivantes :

Date et heure d'arrivée :

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Mentions RGPD Fiche de rappel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et utilisées uniquement par notre établissement. Conformément aux obligations prévues dans le protocole sanitaire défini par arrêté préfectoral, vos données seront uniquement utilisées pour faciliter la recherche des cas contacts par les autorités sanitaires et ne seront pas réutilisées à d'autres fins.

En cas de contamination de l'un des clients au moment de votre présence, ces informations pourront être communiquées aux autorités sanitaires compétentes (agents de l'agence régionale de santé), afin de vous contacter et de vous indiquer le protocole sanitaire à suivre.

Vos données seront conservées pendant 15 jours à compter de leur collecte et seront supprimées à l'issue de ce délai. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le responsable de traitement des données de l'établissement.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.